Sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes

L'Arcom rappelle à l'ordre franceinfo canal 16

Le 4 novembre l'assemblée plénière de l'Arcom a adopté un délibéré sans appel : « *Les visionnages aléatoires réalisés des émissions La Matinale et Le fil info ont […] permis de relever plusieurs défauts récurrents de qualité du sous-titrage, parmi lesquels la* ***présence de fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison, l'altération du sens du discours, l'absence d'identification des intervenants par leur nom, l'absence de recours au code couleur prévu par la charte et un décalage entre le discours et le sous-titrage en moyenne supérieur à 10 secondes****.* »

Voilà officiellement mise en valeur la conséquence d'une décision irréfléchie d'un ex-directeur de l'information qui travaille aujourd'hui pour la production privée.

Début 2026, la direction de l'information de France Télévisions, sous pression financière, décide brutalement de se passer du sous-titrage humain sur franceinfo canal 16. Une économie de plus de 2 millions d'euros qui, du jour au lendemain, a fait disparaitre 18 ETP chez France Télévisions Studio, obligé de liquider les contrats des personnes concernées, tous précaires.

A la place, un outil IA est mis en place pour assurer cette mission de service public. Mais très vite il va montrer ses limites. La CGT a été la seule organisation syndicale à s'emparer de ce dossier en commission déontologie des journalistes du 8 juin 2026.

Le sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes n'est pas une option sur le service public

Au-delà de franceinfo, la question du sous-titrage est un véritable enjeu pour le service public.

Dans un tract le 15 janvier 2026 la CGT, soutenant le combat des sous-titreurs externes de FTVS, rappelait : « ***que le sous-titrage pour les sourds et malentendants est une obligation inscrite au cahier des charges des chaînes publiques depuis 1984, que la loi de 2005 sur le handicap est venue renforcer. La loi stipule que 100 % des programmes doivent être sous-titrés pour les chaînes faisant au moins 2,5% d'audience. Afin de produire des sous-titres respectant en tous points la charte qualité signée en 2012 par l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel (diffuseurs, ministère de la Culture, Arcom et Unisda), et conférant à France Télévisions la norme ISO 9001, les sous-titreurs doivent disposer de grandes qualités rédactionnelles. »***

Des qualités, comme le rappelle l'Arcom, que l'IA choisie par FTV ne possède pas encore. La CGT rappelle que le contrôle humain est un point majeur dans la mise en place de systèmes IA afin de s'assurer de la qualité de la production. Sur ce cas d'usage, le compte n'y est pas.

L'avis émis par l'Arcom doit sonner comme une alarme pour toute l'offre de FTV, et sur tous nos supports : linéaire, numérique, plateforme et réseaux sociaux.

Paris, le 24 novembre 2026

CGT France Télévisions . 7, esplanade Henri de France . Bureau V2828 . 75907 Paris cedex 15 . 01 56 22 88 32
cgtgroupe@francetv.fr . www.cgtftv.fr . www.snjcgt.fr . alertesanteCGTFTV@gmail.com